



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029



Les Mûriers, 1963 - Manosque (04) - Georges Candilis, Alexis Josic,
Shadrach Woods, architectes - Label ACR 2000
Clément Guillaume © ministère de la Culture (DGPA/MPP)

Édito



La stratégie nationale pour l'architecture portée par le ministère de la Culture en 2015 a permis de rendre visible de façon plus nette la valeur économique, sociale et écologique de ce secteur culturel en pleine évolution. Elle a accompagné des changements législatifs, ceux portés par la loi de 2016 et ceux concernant les écoles nationales supérieures d'architecture en 2018. Elle a permis de mieux coordonner l'action de nombreux acteurs. Sur son aspect le plus visible, la stratégie nationale a aussi installé dans le paysage français de nouveaux rendez-vous, tels que les Journées nationales de l'architecture pour rapprocher les citoyens de l'architecture, ce domaine trop souvent perçu comme éloigné, élitiste ou marqué par l'histoire de l'art.

Près de dix ans après, l'intérêt d'une actualisation de cette stratégie s'impose pour amplifier la dynamique portée par les pouvoirs publics dans le domaine, redéfinir des objectifs nouveaux dans un contexte marqué par de nouveaux défis et de fortes attentes sociétales. Dans cette perspective, l'engagement des services de l'État doit se poursuivre afin de faire de l'architecture une réponse adaptée aux défis et aux urgences contemporaines.

Cette nouvelle stratégie s'adresse à l'ensemble des habitants de notre pays. L'architecture est ce qui façonne et transforme le cadre de vie.

Pour cela, l'architecture doit être mieux comprise par tous les publics pour les rendre acteurs en ce domaine. Si l'architecture est un art de la monumentalité ou de la singularité, c'est surtout, la plupart du temps, celui de notre quotidien. C'est l'objet culturel le plus accessible à chacun.

Cette stratégie s'adresse plus particulièrement aux décideurs, à ceux qui font les espaces et les habitats de demain. Face aux défis environnementaux et sociaux, l'architecture est porteuse de solutions. C'est tout à la fois l'art de l'adaptation et de l'innovation : adaptation aux milieux, aux héritages historiques, aux commandes, aux attentes techniques et aux projets politiques.

Dans un contexte marqué par l'économie des ressources et les enjeux de résilience, la réhabilitation forme le nouveau cadre de création architecturale. La nouvelle donne est celle du « déjà là », entre rénovation et restauration. C'est un changement de perspective que l'État doit accompagner.

Enfin, cette stratégie doit mieux accompagner celles et ceux qui font ou veulent faire de l'architecture l'essence de leur métier.

En premier lieu les architectes qui, depuis dix ans, ont considérablement réformé leurs savoir-faire et leurs pratiques pour contribuer activement à la transition écologique et numérique. Il faut soutenir, valoriser et accompagner plus fortement ce secteur économique en France et à l'international face aux défis que représentent aujourd'hui les nouvelles formes de la commande, les transmissions intergénérationnelles et l'arrivée de l'IA. Les entreprises d'architecture doivent être une force pour des grands projets complexes et une ressource sur les derniers kilomètres de tous les territoires.

Le ministère doit poursuivre activement les engagements pris pour les écoles nationales supérieures d'architecture et paysage.

D'abord, parce que leur modèle d'enseignement est une force en ces temps de fortes mutations. La formation en architecture doit affirmer sa place originale, entre pratique et recherche, en renforçant des pédagogies spécifiques notamment par le projet et l'échelle 1. La priorité doit être en premier lieu celle d'un enseignement culturel d'excellence et ouvert, à tous et toutes, en s'appuyant sur le développement de parcours nouveaux, sur l'apprentissage et la formation continue en lien avec les professionnels. La priorité doit être aussi celle d'une recherche appliquée renforcée, au cœur de l'innovation et reliée plus étroitement aux grands projets universitaires.

Pour mener à bien ces ambitions, la nouvelle stratégie repose sur deux convictions.

D'une part, la politique de l'architecture doit se décliner au plus près des réalités locales, se territorialiser fortement pour mobiliser le large écosystème qui a contribué à définir cette nouvelle stratégie nationale. D'autre part, la politique de l'architecture s'inscrit dans la droite ligne des engagements du gouvernement sur notre cadre de vie, notamment en termes d'adaptation, de résilience, de politique du logement, d'aménagement et d'inclusion. La stratégie nationale renforcera l'articulation des différentes actions ministérielles afin de rassembler l'ensemble des parties prenantes de cette politique publique transversale.

Les premières mesures, issues de la large consultation conduite, sont porteuses d'actions dont la réalisation sera de niveau national ou local, choisies car elles sont réalisables dans les 4 prochaines années. Cette stratégie a une vocation opérationnelle et son suivi sera structuré entre 2025 et 2029 pour rendre compte de son avancement.

Avec cette nouvelle stratégie nationale, chacune et chacun disposera d'un cadre renouvelé afin que nous puissions porter ensemble le développement de l'architecture comme une expression de la culture.

Rachida Dati

Ministre de la Culture

Sommaire

ÉDITORIAL	3
LA DÉMARCHE	9
Pilotage et gouvernance de la stratégie	10
6 AXES STRATÉGIQUES – 30 MESURES CONCRÈTES AU SERVICE DE L'ARCHITECTURE	11
Axe n°1 : Rapprocher la politique de l'architecture des réalités locales	13
1. Renforcer l'accompagnement en ingénierie auprès des acteurs locaux.	
2. Soutenir les services déconcentrés par un accompagnement et une animation nationale renforcés.	
3. Faire évoluer les outils de l'action territoriale à travers les contrats et les projets.	
4. Territorialiser la SNA et l'adapter aux contextes régionaux.	
5. Développer la relation avec les collectivités territoriales et sensibiliser les élus.	
Axe n°2 : Transmettre une nouvelle culture de l'architecture	15
6. Atteindre de nouveaux publics.	
7. Développer les contenus numériques et les ressources en ligne.	
8. Faciliter la médiation en architecture.	
9. Renouveler les labels et en faire des instruments au service des territoires.	
10. Changer le regard sur l'architecture à l'heure du changement climatique.	
Axe n°3 : Accompagner les professionnels de l'architecture	17
11. Développer la connaissance du secteur économique de l'architecture dans toutes ses dimensions.	
12. Lutter contre les déserts architecturaux.	
13. Accompagner et renouveler la commande architecturale et urbaine.	
14. Développer la place des professionnels à l'échelle européenne et internationale grâce à l'export et de nouveaux partenariats.	
15. Renforcer la formation initiale et continue pour soutenir les parcours professionnels de demain.	

- Axe n°4 : Encourager les talents et la diversité des parcours** **18**
16. Donner des perspectives professionnelles diversifiées aux étudiants.
 17. Valoriser la diversité des étudiants diplômés en architecture.
 18. Assurer les conditions d'un relais intergénérationnel partout sur le territoire.
 19. Actualiser la politique de prix de l'architecture.
 20. Faciliter l'accès à l'emploi pour les diplômés en architecture et en paysage.
- Axe n°5 : Renforcer l'enseignement supérieur et la recherche en architecture** **19**
21. Faciliter l'accès aux études d'architecture et paysage et clarifier l'offre de formation.
 22. Augmenter le nombre d'étudiants et leur place dans les ENSA-P.
 23. Affirmer la complémentarité des expertises professionnelles et des pratiques universitaires.
 24. Développer et consolider une formation et une recherche en architecture adaptées à la discipline.
 25. Installer les ENSA-P sur la carte nationale et internationale pour leur expertise et faire aboutir leurs futurs projets d'extension.
- Axe n°6 : Mobiliser l'innovation et l'expérimentation** **20**
26. Accompagner l'innovation et la recherche appliquée en architecture.
 27. Faciliter le recours aux aides mobilisables pour les professionnels.
 28. Lancer une nouvelle édition des Archi-Folies.
 29. Soutenir les maîtrises d'ouvrage responsables.
 30. Valoriser l'apport des architectes et de l'architecture dans la transition écologique.

La démarche

La nouvelle stratégie nationale pour l'architecture est une réponse collective visant à renforcer la place de l'architecture dans les politiques publiques du cadre de vie.

Sa mise en œuvre résulte d'un travail collaboratif, fondé sur un corpus de propositions et de recommandations conséquent (cf. page 24). Ce travail de synthèse a ensuite été actualisé et précisé au cours d'une série de concertations avec l'ensemble des acteurs de l'architecture, afin de parvenir à une stratégie au plus proche des besoins et des attentes. Pour la première fois, un tour de France des ENSA-P a été conduit dans cette perspective.

Les trois groupes de travail ont conduit leurs réflexions à travers les thématiques suivantes

Accompagner les parcours, de la détection des talents à l'insertion professionnelle ;
Innover et expérimenter dans les pratiques et repenser l'enseignement et la recherche ;
Transmettre l'architecture et sa culture à tous les publics, dans tous les territoires.

La consultation organisée en avril et en mai 2024 a permis de rassembler plusieurs dizaines d'organisations, de particuliers et de structures. Plus d'une trentaine de contributeurs ont répondu présent pour enrichir la stratégie nationale de nombreuses propositions.

À l'issue de cette phase de co-construction, six axes d'intervention ont été identifiés

Axe n°1 : Rapprocher la politique de l'architecture des réalités locales



Axe n°2 : Transmettre une nouvelle culture de l'architecture



Axe n°3 : Accompagner les professionnels de l'architecture



Axe n°4 : Encourager les talents et la diversité des parcours



Axe n°5 : Renforcer l'enseignement et la recherche en architecture



Axe n°6 : Mobiliser l'innovation et l'expérimentation

Pilotage et gouvernance de la stratégie



Théâtre dit La Comédie, centre dramatique national de Reims (ancienne Maison de la Culture), 1969 – Reims (51) – Jean Le Couteur, architecte – Label ACR 2000
Myr Muratet ©ministère de la Culture (DGPA/MPP)

Dans la perspective d'un suivi régulier de cette stratégie pluriannuelle (2025-2029) une nouvelle forme de gouvernance est proposée.

La stratégie pour l'architecture repose sur le constat de la nécessaire mobilisation interministérielle. Tous les ministères ont à voir avec la politique de l'architecture ou sont appelés à en être les acteurs et partenaires, dans leurs rôles de maîtres d'ouvrage, ou plus largement dans la conduite des politiques relatives à l'aménagement du territoire, à l'économie, à la transition écologique, à l'enseignement supérieur et à la recherche, dans une perspective nationale, européenne et internationale. La mise en œuvre concrète des premières mesures débutera dès le premier semestre 2025, avec la réunion d'un comité national pour l'architecture présidé par la ministre de la Culture. Cette organisation permettra, dans une perspective pluriannuelle, de suivre l'avancée de la nouvelle stratégie nationale dans une perspective interministérielle et territoriale.

6 axes stratégiques

Afin de conduire une politique publique ambitieuse en faveur de l'architecture, le Gouvernement a décidé de lancer une nouvelle stratégie nationale pour l'architecture.

Axe n°1 : Rapprocher la politique de l'architecture des réalités locales

Relativement absente en termes de stratégie d'intervention et de priorités territoriales, l'architecture n'est encore que trop ponctuellement présente lors des projets portés par les territoires. Cette présence à la marge peut conduire à la réalisation d'actions parcellaires et peu lisibles. Ce premier axe entend donner les moyens d'une politique territorialisée de l'architecture portée au plus près de là où elle se fait, partout en France, au sein des communes et des intercommunalités. En intégrant au mieux les éléments locaux, les projets architecturaux concourent à façonner un cadre de vie en adéquation avec les besoins de ses habitants. Une stratégie au plus proche des territoires répond également aux enjeux de durabilité et de sobriété, en encourageant le recours aux matériaux locaux et les techniques de construction adaptées. En soutenant les artisans et les entreprises locales au côté des élus, la dynamisation des territoires constituera un atout dans la conduite des politiques publiques et des grands programmes d'aménagement à l'œuvre partout sur le territoire. La mobilisation des élus et l'accompagnement des services de l'État prévus par cet axe permettront d'assurer une territorialisation poussée de la stratégie nationale pour l'architecture.

Axe n°2 : Transmettre une nouvelle culture de l'architecture

L'architecture est indissociable du cadre de vie. Elle impacte directement les habitants et revêt à ce titre un rôle central dans l'aménagement de nos territoires. En dépit du caractère immédiat de son rôle et de son impact, la culture architecturale reste encore insuffisamment connue par la population. Les enjeux de transmission peuvent être envisagés sous l'angle de la valorisation, qui permettra de protéger le bâti, d'accompagner sa réhabilitation et de diffuser les connaissances autour de l'architecture. Cet axe entend faciliter la médiation et la sensibilisation, en renouvelant notamment les différents labels et outils de reconnaissance de l'architecture. Les opportunités offertes par le numérique et l'ensemble des technologies immersives dessinent également une piste afin d'atteindre de nouveaux publics.

Axe n°3 : Accompagner et valoriser les professionnels de l'architecture

En tant que référent pour les professionnels de l'architecture, le ministère de la Culture s'engage au côté de la filière et de ses acteurs. Les évolutions de la commande architecturale impliquent d'accompagner les acteurs économiques et de développer leur présence sur le marché français et international. Les travaux conduits au sein de l'Observatoire de l'économie de l'architecture ont permis d'identifier et de partager plusieurs constats où des réponses sont attendues, notamment dans un cadre interministériel. Les mesures portées dans cet axe visent ainsi à promouvoir le savoir-faire des architectes et professionnaliser la formation des acteurs de la filière.

Axe n°4 : Encourager les talents et la diversité des parcours

L'architecture concentre de forts enjeux de mixité sociale, de féminisation, de diversité et d'inégalités territoriales. Les attentes de la jeunesse engagée dans cette discipline sont fortes et nécessitent de resserrer les rangs entre jeunes générations et professionnels aguerris. Des réflexions pourront notamment être conduites autour du port du titre, ou encore de la reconnaissance des compétences professionnelles. À travers l'identification d'une « relève » dans la jeunesse, les différentes mesures de cet axe visent à suivre et à valoriser des profils dans toute la diversité des parcours : de la recherche aux enjeux d'insertion professionnelle.

Axe n°5 : Renforcer l'enseignement supérieur et la recherche en architecture

L'enseignement supérieur demeure une priorité dans la réponse aux défis de l'architecture de demain : en s'adaptant aux besoins de la société et en agissant pour la transition écologique, la formation initiale, continue tout comme la recherche constituent des instruments de premier ordre. Cette offre de formation sera clarifiée, afin de faciliter l'accès aux études d'architecture et de paysage. La formation continue proposée sera professionnalisée, afin de rapprocher les enseignements universitaires des expertises professionnelles et diffuser les travaux pédagogiques au sein des entreprises. Concernant la recherche en architecture, celle-ci doit être en mesure de rassembler les initiatives de chercheurs, d'étudiants et des professionnels pour réaffirmer cette discipline, y compris à l'international.

Axe n°6 : Mobiliser l'innovation et l'expérimentation

L'identification du caractère novateur au sein des réalisations architecturales nécessite un travail de fond sur les critères scientifiques, juridiques et économiques permettant de la définir. Par ce travail de définition, de nouvelles opportunités économiques et académiques pourront bénéficier d'un soutien spécifique et améliorer ainsi la place de l'innovation, de l'expérimentation et de la recherche dans la politique de l'architecture.

Dans cette perspective, les ENSA-P seront mobilisées, compte tenu de leur rôle majeur dans ce domaine. Cette mobilisation s'inscrit dans un contexte où les initiatives vertueuses, conscientes des défis environnementaux et numériques, peuvent être mieux valorisées au sein de la filière. Enfin, une attention particulière autour des mutations induites par l'IA permettra de saisir les avantages offerts par ces technologies.

Axe transversal : Réaffirmer le cadre interministériel de l'architecture

La première stratégie nationale pour l'architecture a montré l'importance d'une coordination et d'un dialogue renforcés entre les différents services de l'État pour une meilleure prise en compte des enjeux architecturaux dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques. Afin de renouveler le cadre de travail, faciliter les échanges et réaffirmer la prise en compte de l'architecture dans de nombreux domaines, un comité interministériel sera mis en œuvre et suivi conjointement par le ministère de la Culture et les autres ministères concernés.



Résidence Victor-Hugo, Pantin (93) – Fernand Pouillon, Roland Dubrulle, architectes – Label ACR 2008 – Sandrine Marc ©ministère de la Culture (DGPA/MPP).

30 mesures concrètes au service de l'architecture

Axe n°1 : Rapprocher la politique de l'architecture des réalités locales

Mesure 1 : Renforcer l'accompagnement en ingénierie auprès des acteurs locaux.

La stratégie nationale s'adapte à la diversité des territoires, et propose de renforcer le soutien et l'accompagnement mis à disposition des acteurs locaux en matière d'architecture. Les dispositifs d'ingénierie existants seront renforcés dans cette perspective, et accompagneront les projets qui en ont le plus besoin.

Action : Multiplier par deux les interventions des architectes conseils de l'État (ACE)

Le doublement des vacations actuellement allouées aux ACE au sein des directions régionales des Affaires culturelles (DRAC), permettra de renforcer un conseil architectural et patrimonial du « dernier kilomètre ». Ces architectes viendront vérifier la faisabilité de projets et contribuer aux prémontages opérationnels en priorité dans les ruralités.

Mesure 2 : Soutenir les services déconcentrés par un accompagnement et une animation nationale renforcés.

La complémentarité des services de l'État et de leurs relais dans les territoires doit faire l'objet d'une attention particulière. Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), et la mission interministérielle pour la Qualité des constructions publiques (MIQCP) seront les garants d'une stratégie nationale au plus près des réalités locales. Chacun de ces acteurs verra son action renforcée dans un cadre remanié.

Action : Réformer la mission interministérielle pour la Qualité des constructions publiques (MIQCP)

Le soutien et l'accompagnement de l'État passera notamment par une réforme de la mission interministérielle pour la Qualité des constructions publiques (MIQCP) dès 2025. De nouvelles missions lui seront confiées, pour que son expertise soit placée au plus près de la commande locale du quotidien et des projets innovants.

Mesure 3 : Faire évoluer les outils de l'action territoriale à travers les contrats et les projets.

Dans la perspective d'une stratégie nationale territorialisée, fédérant l'ensemble des acteurs locaux, il convient de repenser les outils de contractualisation. En s'appuyant sur les professionnels locaux et les acteurs économiques, tels que les chambres consulaires, les industries, les entreprises et les chercheurs, cette mesure vise à structurer des partenariats durables, au service de la qualité architecturale et du cadre de vie.

Mesure 4 : Territorialiser la SNA et l'adapter aux contextes régionaux.

La stratégie nationale doit se traduire dans chaque territoire. Dans cette perspective, une feuille de route par région sera formalisée pour que l'ensemble des acteurs locaux se retrouvent autour de projets et d'objectifs communs. Un important travail de cartographie sera conduit, afin d'identifier les territoires prioritaires, utiliser les ressources locales et valoriser les bonnes pratiques.

Mesure 5 : Développer la relation avec les collectivités territoriales et sensibiliser les élus.

Principales prescriptrices d'architecture, les collectivités territoriales constituent des acteurs incontournables pour agir localement sur le cadre de vie. Dans cette optique, plusieurs actions de formation et de sensibilisation à destination des élus seront conduites.

Action : Créer une communauté des élus engagés pour l'architecture

Le ministère, à travers ses outils de contractualisation et d'accompagnement, organisera une offre de formation à destination des élus engagés pour la qualité architecturale. Dispensée par ses réseaux partenaires, cette offre de formation permettra d'**identifier un collectif de travail** et avancer vers la création d'ateliers territoriaux. Les résultats de ces travaux feront l'objet d'une restitution pour **diffuser les bonnes pratiques et mettre en avant les projets inspirants issus de tous les territoires**. De nombreux partenaires seront associés à cette démarche.



Usine de tissage, 1950 - Gérardmer (88) - Georges Vigneron, Louis Savreux, Maurice Bolland, architectes - Label ACR 2015
Myr Muratet ©ministère de la Culture (DGPA/MPP)

Axe n°2 : Transmettre une nouvelle culture de l'architecture

Mesure 6 : Atteindre de nouveaux publics.

La sensibilisation, la médiation, l'éducation artistique et culturelle en matière d'architecture seront développées au-delà des publics d'ores et déjà en contact avec la discipline, en s'appuyant sur de nouvelles actions. Les Journées nationales de l'architecture permettront de renforcer l'impact de ces événements, en identifiant de nouveaux relais d'information et de communication.

Action : Développer une initiative 'Une école, une architecture'

Alors même que le bâti scolaire constitue l'un des premiers espaces architecturaux dans lequel interagissent les élèves, cette dimension n'est pas suffisamment prise en compte ou exploitée à hauteur de son potentiel.

Comprendre l'architecture, sensibiliser le regard et éduquer à l'aménagement de l'espace nécessite de réaffirmer l'école comme espace de l'architecture.

Le **lancement d'une nouvelle initiative nationale** à destination des élèves permettra de développer, de valoriser la créativité des élèves et l'accompagnement des enseignants, tout en permettant de mettre en lumière nos patrimoines scolaires.

Les **réseaux de médiation en architecture** participeront à l'élaboration et au déploiement de cette initiative.



Groupe scolaire Louis Houpert, 1966 - Forbach (57) - Émile Aillaud, architecte ; Fabio Rieti, coloriste - Label ACR 2003 - Myr Muratet © ministère de la Culture (DGPA/MPP)



Animation d'un atelier d'enfants autour de la collection Archi & Basile (éditions du Patrimoine avec le soutien du ministère de la Culture)

Mesure 7 : Développer les contenus numériques et les ressources en ligne.

Compte tenu de l'évolution des modes de consommation des contenus culturels, un soutien renouvelé auprès d'applications numériques dédiées (archistoire, base POP etc.) permettra de diffuser les connaissances et les ressources à un large public. Cette montée en puissance de la stratégie numérique s'accompagnera d'un renforcement de la communication ministérielle sur le sujet, tout en développant les relais présents sur les réseaux sociaux.

Mesure 8 : Faciliter la médiation en architecture.

L'ensemble des acteurs concourant à transmettre, éduquer et diffuser la culture architecturale sera accompagné via un renforcement de leur présence au sein de dispositifs existants notamment via la part collective du Pass Culture.

L'enjeu de la formation continue conduira à faire un bilan au sein des ENSA-P et valorisera l'apport de ces dernières sur ce sujet.

Enfin, une rencontre biannuelle des « acteurs de la médiation » sera organisée pour encourager les projets communs.

Mesure 9 : Renouveler les labels et en faire des instruments au service des territoires.

Le ministère de la Culture dispose de nombreux labels, qui sont autant de leviers pour engager des dynamiques positives dans les territoires. Une nouvelle approche de leur fonctionnement doit permettre de rationaliser leur fonctionnement, de récompenser le mérite des acteurs engagés et de mieux prendre en compte l'ensemble des héritages architecturaux. Les labels Architecture contemporaine remarquable (ACR) et Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) seront particulièrement engagés dans cette mesure.



Lugdunum, musée de la civilisation gallo-romaine, 1975 - Lyon (69)
Bernard Zehrffuss, architecte - Label ACR 2003
Clément Guillaume ©ministère de la Culture (DGPA/MPP)

Mesure 10 : Changer le regard sur l'architecture à l'heure du changement climatique.

Face aux enjeux écologiques, l'architecture est porteuse de solutions durables et résilientes. La montée en puissance du palmarès réHAB XX^e valorisera la réhabilitation. Une politique d'éditions, notamment de guides, diffusera ce nouveau regard auprès de l'ensemble des acteurs de l'architecture notamment avec la Cité de l'architecture et du patrimoine.



Case Dômes Mamoudzou (976), Vincent Liétar, Nathalie Sebbar, Yves Chevalier, architectes
Label ACR 2017 ©Eight_Studio

Axe n°3 : Accompagner et valoriser les professionnels de l'architecture

Mesure 11 : Développer la connaissance du secteur économique de l'architecture dans toutes ses dimensions.

Les professionnels de l'architecture composent une filière économique majeure qu'il convient d'accompagner, en s'appuyant sur l'Observatoire de l'économie de l'architecture.

Sa montée en puissance permettra de consolider les données disponibles sur les professions et les marchés, de renforcer la prospective, afin d'accompagner les prises de décision politiques et administratives attendues par les professionnels.

Mesure 12 : Lutter contre les déserts architecturaux.

Face au constat d'une inégale répartition des architectes en France avec une décroissance forte du nombre d'inscrits dans certains territoires, le ministère conduira plusieurs actions dans la continuité du Printemps de la ruralité et à destination des territoires ultramarins.

Action : Agir pour l'emploi des jeunes diplômés dans les territoires en tension

Pour accompagner l'insertion des étudiants et jeunes professionnels, **une charte d'accueil des apprentis et stagiaires** en architecture est en préparation. Élaborée en lien avec les professionnels, elle facilitera l'accueil de ces profils au sein des agences situées dans des territoires en tension.

Le **développement du réseau scientifique et pédagogique** « Perspectives rurales » au sein des ENSA-P, la création à l'ENSA de Clermont-Ferrand d'une formation post-master de spécialisation en ingénierie rurale et le renforcement de la **chaire d'enseignement et de recherche** « Nouvelles ruralités : Architecture et milieux vivants » de l'ENSA de Nancy accompagneront cet engagement pour les territoires.



Mesure 13 : Accompagner et renouveler la commande architecturale et urbaine.

Ce renouvellement passera par une analyse poussée de l'impact des dispositifs existants sur la construction, et la maîtrise d'œuvre (bilan des marchés globaux, conception réalisation). La mise en place d'un cercle de la maîtrise d'ouvrage et d'entreprises renforcera le dialogue entre l'ensemble des acteurs qui seront réunis chaque année pour échanger et diffuser les bonnes pratiques.

Mesure 14 : Développer la place des professionnels à l'échelle européenne et internationale grâce à l'export et de nouveaux partenariats.

En misant sur les forces de l'architecture française à l'export, la relance du comité interministériel pour l'architecture à l'export a permis de rassembler les ministères concernés et d'encourager les initiatives en la matière. Des partenariats renforcés au sein de programmes européens (New European Bauhaus) porteront cette ambition au sein des institutions de l'Union européenne.

Mesure 15 : Renforcer la formation initiale et continue pour soutenir les parcours professionnels de demain.

Formation menant les candidats à assumer les responsabilités d'architecte, le parcours d'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) sera revu afin de diversifier les moyens d'acquérir cette habilitation. Au-delà de cette réforme attendue, des dispositifs favorisant l'insertion professionnelle au sein des écoles seront développés (modules d'enseignement dédié à l'économie de projet, aux montages budgétaires d'une opération etc.).

Axe n°4 : Encourager les talents et la diversité des parcours

Mesure 16 : Donner des perspectives professionnelles diversifiées aux étudiants.

L'évolution des pratiques, des attentes et des compétences professionnelles doit être intégrée dans les ENSA-P pour mieux accompagner les étudiants dans leurs orientations. L'introduction d'un module court de formation obligatoire aux métiers de l'architecture en licence et la mise en avant des parcours possibles pour les architectes dans la fonction publique illustrent concrètement cette ambition d'un accompagnement repensé et élargi.

Mesure 17 : Valoriser la diversité des étudiants diplômés en architecture.

Les ENSA-P doivent poursuivre leur engagement sur ces thématiques, et ont toute vocation à être membres des programmes publics et privés d'égalité des chances. De nouveaux dispositifs adaptés seront également mis en œuvre afin d'accompagner les étudiants et les doctorants en situation de handicap.



Action : Engager les ENSA-P dans des programmes ambitieux en faveur de la diversité étudiante

À horizon de l'année 2026-2027 : Les ENSA-P accueilleront 20% d'étudiants issus des filières professionnelles ou technologiques.

À horizon 2026 : Toutes les ENSA-P du réseau participeront au programme Égalité des chances de la fondation Culture et diversité.

D'ici 2029, toutes les ENSA-P auront rejoint le dispositif « Cordées de la réussite ».



Mesure 18 : Assurer les conditions d'un relais intergénérationnel partout sur le territoire.

Alors qu'apparaissent sur le territoire des zones en déficit avancé d'architectes, des études doivent être conduites afin d'analyser la faisabilité d'un dispositif de soutien visant à la reprise/transmission/installation d'agences dans les territoires en pénurie, dans le respect du cadre européen. En outre, l'identification de maîtres d'ouvrages engagés dans des démarches de mentorat auprès des agences débutantes sera réalisée.

Mesure 19 : Actualiser la politique de prix de l'architecture.

Dans le cadre de sa politique de valorisation, le ministère pilote directement ou participe auprès de partenaires extérieurs à de très nombreux prix, trophées ou palmarès. Une nouvelle politique publique du prix et de la reconnaissance sera mise en place pour coordonner, harmoniser et diffuser l'excellence architecturale et le soutien des services de l'État.

Mesure 20 : Faciliter l'accès à l'emploi pour les diplômés en architecture et en paysage.

Compte tenu de la diversification des perspectives professionnelles, des évolutions dans la formation initiale ou continue, des mesures dédiées à l'accès à l'emploi doivent être développées. La présence d'associations d'*alumni* dans les ENSA-P sera systématisée, et soutenue par la mise en place d'un annuaire national des diplômés.

Axe n°5 : Renforcer l'enseignement et la recherche en architecture

Mesure 21 : Faciliter l'accès aux études d'architecture et paysage et clarifier l'offre de formation.

Dès le lycée, un effort de cartographie et de communication doit être conduit afin de faciliter l'orientation des futurs étudiants au sein de l'ensemble de l'offre de formation dans le supérieur en matière d'architecture et paysage. Les modalités et critères d'inscriptions dans les ENSA-P, les intitulés de certains diplômes, les modalités de passerelles depuis l'université, seront revus dans une démarche de simplification, de lisibilité, de diversification des profils et d'accessibilité.

Action : Réformer les maquettes pédagogiques dans les ENSA-P

Les **arrêtés de 2005** fixant l'organisation, le rythme, les contenus et l'évaluation des enseignements seront **revus en profondeur** afin notamment de réduire le nombre d'heures encadrées, de les mettre aux standards des écoles comparables, de **valoriser la place des stages** et celle de l'enseignement du projet dans le cursus, tout en préparant mieux les futurs diplômés aux responsabilités des professionnels de l'architecture.

Mesure 22 : Augmenter le nombre d'étudiants et leur place dans les ENSA-P.

Face aux besoins et aux demandes, le nombre d'étudiants dans les ENSA-P sera augmenté à l'horizon 2029, et une étude de faisabilité sera lancée prochainement afin d'identifier l'augmentation nécessaire (évaluée entre 10 et 20%).

La place des étudiants dans les ENSA-P sera renforcée via la mise en place d'un parlement étudiant au niveau national et la reconnaissance de l'engagement étudiant dans les ECTS au sein de toutes les ENSA-P.

Mesure 23 : Affirmer la complémentarité des expertises professionnelles et des pratiques universitaires.

Les ENSA-P établiront des partenariats avec des bureaux d'architecture, des entreprises, des agences, pour mieux inclure la connaissance des professionnels dans les processus pédagogiques. Rapprocher les acteurs professionnels et pédagogiques permettra de mieux diffuser les formations au sein des ENSA-P et de diffuser les travaux pédagogiques et les recherches dans le monde professionnel.

Mesure 24 : Développer et consolider une formation et une recherche en architecture adaptées à la discipline.

La recherche en architecture doit développer l'approche par le projet en lien direct avec la réalité du terrain. Les ENSA-P porteront au moyen de « lab » des initiatives rassemblant chercheurs, étudiants et professionnels du secteur. Le développement de parcours doctoraux variés chez les enseignants sera facilité.

Action : Développer les formations en apprentissage dans toutes les ENSA-P

L'apprentissage dans 100% des ENSA-P d'ici 2 ans : la stratégie nationale permettra d'engager une dynamique de travail et d'adaptation dans toutes les ENSA-P afin que l'offre d'alternance soit une réalité dans l'ensemble des établissements à horizon 2027.

Mesure 25 : Installer les ENSA-P sur la carte nationale et internationale pour leur expertise et faire aboutir leurs futurs projets d'extension.

Les ENSA-P consolideront leurs partenariats avec des universités françaises et étrangères. Une stratégie de gestion des enseignants-chercheurs sera définie dans cette perspective. Une cartographie des actions internationales conduites dans les écoles sera diffusée, au service d'une plus grande visibilité et d'une plus grande présence dans les classements internationaux.

Axe n°6 : Mobiliser l'innovation et l'expérimentation

Mesure 26 : Accompagner l'innovation et la recherche appliquée en architecture.

L'innovation en architecture doit être mieux définie et accompagnée. Un groupe de travail dédié aux enjeux liés à l'IA, au numérique et aux conséquences pour le travail des architectes sera conduit par une ENSA-P cheffe de file. Les recherches conduites dans le cadre du dispositif de convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) feront l'objet d'un bilan afin d'améliorer le dispositif. Une étude de faisabilité sera menée pour créer un "campus de la réhabilitation" pour fédérer les diverses formations et recherches appliquées dans ce domaine.

Action : Réaffirmer l'architecture comme discipline de recherche avec 100 contrats doctoraux supplémentaires

Cette action contribuera à soutenir les doctorants, à renforcer les unités de recherche des ENSA-P et à valoriser la particularité de la recherche en architecture, en urbanisme et en paysage assurée dans chacune des ENSA-P et qui est déjà reconnue par les instances d'évaluation scientifique nationales.

Mesure 27 : Faciliter le recours aux aides mobilisables pour les professionnels.

Afin de stimuler la recherche et l'innovation, il est nécessaire d'augmenter le nombre de candidatures dans les dispositifs expérimentaux et de partager les résultats au sein des réseaux professionnels. La création d'une boîte à outils dédiée à l'innovation et à la recherche en architecture offrira aux architectes les ressources nécessaires pour exploiter pleinement ces opportunités et soutenir leur développement professionnel.



Archi-Folies 2024 - Pavillon ASCENSION ENSA Paris-Est x FF Escalade © Renaud Bouchez

Mesure 28 : Lancer une nouvelle édition des Archi-Folies.

Les ENSA-P se sont mobilisées et engagées pour concevoir et réaliser des pavillons grandeur nature dans le parc de la Villette avant les Jeux Olympiques de Paris 2024 en collaboration avec 20 fédérations sportives. Cette exposition d'architecture, événement majeur de l'Olympiade culturelle, a été un support pédagogique pertinent. Une nouvelle édition des Archi-folies sera lancée, sur le thème du « logement de demain ». Elle explorera, en lien avec les grands programmes nationaux concernés « Engagés pour le logement de demain » et « Quartiers de demain », la façon dont sont construits les logements aujourd'hui. Cette nouvelle édition des Archi-Folies s'installera sur l'ensemble du territoire, à proximité immédiate des ENSA-P et en étroite association avec les acteurs locaux de l'architecture et du logement.

Mesure 29 : Soutenir les maîtrises d'ouvrage responsables.

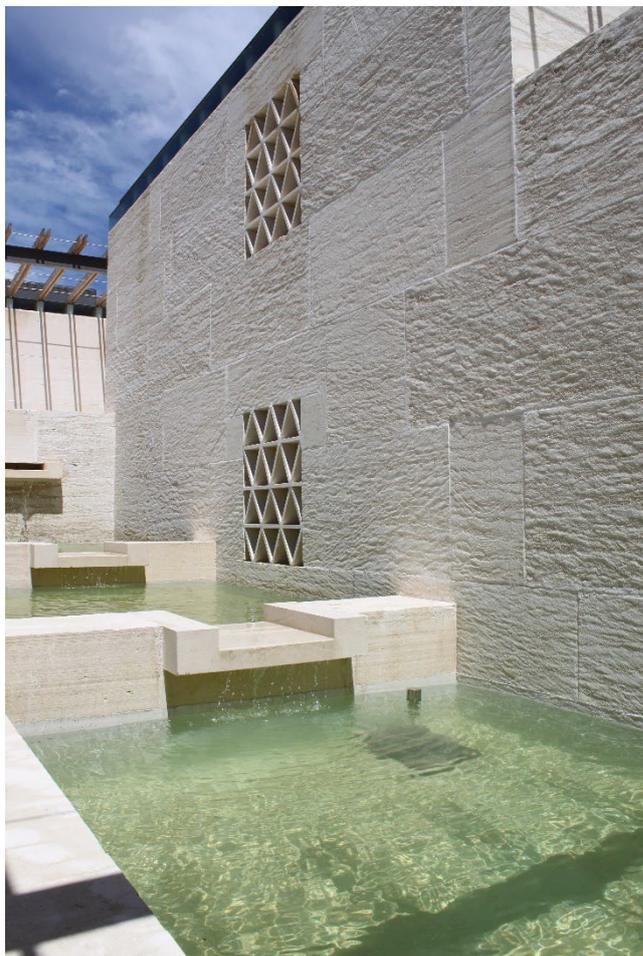
Pour accompagner et encourager les maîtres d'ouvrages engagés, un réseau auprès du ministère de la Culture rassemblera ces acteurs de l'innovation architecturale et facilitera les échanges de bonnes pratiques. Un groupe de travail « nouveaux matériaux » sera lancé au sein de l'Observatoire de l'économie de l'architecture en parallèle, pour identifier les actions nécessaires à la facilitation de leur usage sur l'ensemble du territoire.

Mesure 30 : Valoriser l'apport des architectes et de l'architecture dans la transition écologique.

En soutenant les initiatives comme les Grands Ateliers Innovation Architecture (GAIA) et en diffusant les résultats des expérimentations en design built et en Archifolies, l'engagement des architectes dans la transition écologique pourra être mieux documenté et objectif. Leur participation aux programmes interministériels, en lien avec le GIP EPAU et le PUCA, doit être consolidée. Le projet Quartiers de demain, porté par le ministère du Logement et soutenu par le ministère de la Culture, sera l'occasion de mobiliser l'excellence architecturale, urbaine, et paysagère autour de dix réalisations manifestes d'un nouvel art de bâtir au plus près des habitants.



Atelier Gilles Perraudin (Grand Prix national de l'architecture 2024) – Bureau et résidence, Djilor – Sénégal ©11h45



Atelier Gilles Perraudin (Grand Prix national de l'architecture 2024) – musée du vin et jardin ampélographique – Patrimonio (Haute-Corse) © Atelier Perraudin

Contributions et concertations réalisées dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale pour l'architecture

La nouvelle stratégie nationale est une réponse collective à même de conduire les politiques publiques nécessaires au renforcement de la place de l'architecture dans le cadre de vie. L'application concrète de ses trente mesures, qui succèdent à un important travail consultatif, seront déployées dans tous les territoires.

Ces orientations stratégiques prennent en compte les nombreuses réflexions et recommandations produites par l'État et ses partenaires depuis la première stratégie nationale, parmi lesquelles :

- ⇒ « 73 propositions pour l'architecture des territoires et des villes », contribution de l'Académie d'Architecture à l'occasion du Grand Débat, mars 2019.
- ⇒ Mission « Valeurs de l'architecture », conduite par Mme Marie-Christine Labourdette, septembre 2019.
- ⇒ « La réforme des ENSA – Bilan d'étape », IGAC, novembre 2020.
- ⇒ « Rapport du groupe de travail sur la qualité des logements sociaux », conduit par M. Pierre-René Lemas, janvier 2021.
- ⇒ Restitution du groupe de travail « innovation architecturale » (représentants des différents ministères, de l'Ordre des architectes, des syndicats et praticiens reconnus pour leur expertise), avril 2021.
- ⇒ Rapport relatif aux conditions de l'enseignement et au déroulement de la formation dans les écoles nationales supérieures d'architecture, IGAC-IGESR, novembre 2021.
- ⇒ « Habitats, villes, territoires : Plaidoyer, l'architecture pour solution », CNOA, avril 2022.
- ⇒ Rapport d'information déposé en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'architecture, M. Alexandre Holroyd, juin 2023.
- ⇒ « Cahier de doléances des écoles nationales supérieures d'architecture », Collectif « ENSA en lutte », avril 2023.
- ⇒ « Les écoles nationales supérieures d'architecture, étude à l'attention de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale », Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), avril 2023.

Le calendrier

4 février 2025 : annonce par la ministre de la Culture de la nouvelle stratégie nationale pour l'architecture.

Mars 2025 : création d'un comité de suivi et mise en œuvre des premières actions prioritaires de la stratégie nationale.

Avril 2025 : Réunion de pilotage interministériel pour l'architecture de demain.

Avril – septembre 2025 : avancées des travaux et suivi des actions avec les référents identifiés.

Octobre 2025 : premier bilan d'étape de la stratégie nationale à l'occasion des Journées nationales de l'architecture.

2026-2029 – suivi, déploiement et mise en œuvre de la stratégie nationale

